

# Gestion d'un cas COVID en service de garde

**Veillez prendre note que la situation de la COVID-19 évolue rapidement et qu'il est possible que les recommandations dans le présent document évoluent selon les mesures et les consignes gouvernementales mises en place.**

Le présent document est en lien avec les mesures mises en place sur le site [Gouvernement du Québec - Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#). **En aucun temps, le présent document ne remplace les décisions et les recommandations de votre direction régionale de santé publique (DRSP).**

**Informations et références – allez les consulter régulièrement**

- [Gouvernement du Québec - Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19](#)
  - [Directives lors d'une éclosion dans un service de garde](#)
  - [Consignes pour les parents](#)
  - [Consignes pour les services de garde](#)
  - [Tests rapides dans les services de garde éducatifs à l'enfance.](#)
- [Bulletin du 4 janvier – partenaires SGEE](#)
- [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19](#)
- [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19](#)
- [Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance \(PDF 558 Ko\) \(17 décembre 2021\)](#)

## VOUS AVEZ ÉTÉ EN CONTACT AVEC QUELQU'UN QUI A LA COVID-19 ?\*

RISQUE ÉLEVÉ	RISQUE MODÉRÉ	RISQUE FAIBLE
<p>Exemples de contacts à risque élevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne vivant sous le même toit qu'un cas</li> <li>• Partenaire sexuel, couple ne partageant pas le même domicile</li> <li>• Personne exposée à un cas, à l'intérieur, dans un espace restreint (ex. : voiture, cubicule), sans port du masque, soit par la personne positive ou par la personne qui a été en contact</li> <li>• Rassemblement festif</li> </ul>	<p>Exemples de contacts à risque modéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne qui n'est pas un contact à risque élevé mais qui a été en contact avec un cas à moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes (ex. : équipes sportives, repas au restaurant), sans port du masque, soit par la personne positive ou par la personne qui a été en contact</li> </ul>	<p>Exemples de contacts à risque faible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personne qui n'est pas un contact à risque élevé ou modéré mais qui a été en contact avec un cas à moins de 2 mètres pendant au moins 15 minutes, avec port du masque, soit par la personne positive ou par la personne qui a été en contact (ex. : visite dans un commerce)</li> </ul>
<p><b>Actions à entreprendre immédiatement :</b></p>	<p><b>Actions à entreprendre :</b></p>	<p><b>Actions à entreprendre :</b></p>
<p>• Isolement préventif à domicile de 10 jours après le dernier contact avec le cas*</p> <p>• Autosurveillance des symptômes pendant 10 jours après le dernier contact avec le cas</p> <p>• Dépistage par test rapide si symptômes et prise de rendez-vous en clinique de dépistage si possible</p>	<p>Pas d'isolement préventif à domicile</p> <p>Pendant 10 jours après le dernier contact avec le cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller ses symptômes</li> <li>• Éviter les contacts sociaux, particulièrement les personnes vulnérables</li> <li>• Porter un masque lors de toute interaction sociale</li> <li>• Dépistage par test rapide si symptômes et prise de rendez-vous en clinique de dépistage si possible</li> </ul>	<p>• Pas d'isolement préventif à domicile</p> <p>• Autosurveillance des symptômes pendant 10 jours après le dernier contact avec le cas</p> <p>• Dépistage par test rapide si symptômes et prise de rendez-vous en clinique de dépistage si possible</p>

Le dépistage en centre de dépistage devrait être envisagé seulement si vous avez des symptômes de la COVID-19 et que vous ne disposez pas de tests rapides. La confirmation du test rapide en centre de dépistage peut être faite par rendez-vous si possible.

\* Des consignes différentes s'appliquent aux travailleurs de la santé.

**Un enfant ou une personne qui est positif à la COVID à la suite d'un test dépistage ou test rapide**

- Exclusion du service de garde de l'enfant ou d'une personne qui a la COVID.
  - o Durée de l'isolement de l'enfant minimum pour une période de 10 jours ou selon les consignes de votre DRSP.
  - o Isolement d'une personne doublement vaccinée pour une période de 10 jours ou selon les consignes de votre DRSP.
  - o Toutes les personnes de la maisonnée doivent s'isoler puisqu'elles sont considérées à titre de contacts à risque élevé.
  - o Suivre les [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19](#)
- Le CPE/BC doit identifier les personnes à risques élevé, modéré et faible en lien avec le cas COVID.
  - o Un contact d'un cas confirmé est lorsque la personne a été en contact avec le cas confirmé dans les **48 heures précédant l'apparition des symptômes** du cas (ou précédant la date de prélèvement si le cas n'avait pas de symptômes) jusqu'à l'isolement du cas confirmé.



- Mesures à prendre :
  - o Pour les **contacts à risque élevé**, l'isolement doit être réalisé même si la personne n'a pas développé de symptômes, et même si elle a un résultat négatif à un test de dépistage.
  - o Pour les **contacts à risque modéré** : AUCUN isolement si la personne n'a pas de symptômes.
    - Surveiller les symptômes pendant 10 jours - [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#)
    - Éviter les contacts sociaux, notamment avec les personnes vulnérables
    - Les adultes devraient porter un masque lors d'interactions sociales, mais pas les enfants.
    - Si des symptômes apparaissent :
      - Isolement pendant 24h
      - Test rapide immédiatement - 2e test rapide après 24h.

- Seulement l'obtention de deux tests de dépistage négatifs dans ces circonstances peuvent permettre un retour au sein du service de garde.
- En attendant le résultat, la personne doit **s'isoler à la maison**. Les personnes vivant au même domicile n'ont pas à s'isoler en attendant le résultat de ce test de dépistage.

Résumé des mesures d'isolement			
	Personne doublement vaccinée	Personne non vaccinée	Enfants
Personne qui a la COVID	Isolement 5 jours	Isolement 10 jours	Isolement 10 jours
	Retour au service de garde – 5 jours avec le port du masque en tout temps <b>si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre</b>		
Contact dans un groupe	Pas d'isolement Surveiller les symptômes	Isolement 10 jours	Isolement 10 jours
Cas COVID à la maison (Risque élevé)	Isolement 5 jours	Isolement 10 jours	Isolement 10 jours
	Retour au service de garde – 5 jours avec le port du masque en tout temps <b>si les symptômes s'améliorent et après au moins 24 heures sans fièvre</b>		

- Communication aux parents des enfants identifiés à risque élevé et modéré ainsi que des mesures à mettre en place. Vous pouvez référer les parents aux consignes :
  - [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19](#)
  - [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19](#)
  - [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#)
  - Isolement 10 jours à la maison
  - Certaines DRSP vont vous transmettre des modèles de lettre.

ATTENTION : si vous avez reçu ou recevez d'autres consignes venant de la Santé publique, et que celles-ci sont différentes que celles incluses dans la présente lettre, il est important de respecter les consignes **les plus sévères** et les **dates les plus tardives** parmi celles reçues.

- Communication aux membres du personnel qui ont la COVID (risque élevé) ainsi que des mesures à mettre en place.
  - o **Isolement** à la maison pour une période **de 5 jours** après le début des symptômes compatibles à la COVID ou à la suite d'un test rapide positif
  - o L'isolement sera levé si demeurent **asymptomatiques ou si les symptômes régressent et après au moins 24 heures sans fièvre**
  - o Pour les 5 jours suivants, porter le masque en tout temps et respecter une distanciation de 2 mètres au service de garde
  - o Cette disposition s'applique aux personnes doublement vaccinées, les non-vaccinées doivent s'isoler pendant 10 jours
  - o Vous pouvez référer les personnes aux consignes :
    - [Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19](#)
    - [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19](#)
    - [Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19](#)
- Communication avec le personnel du groupe sans mentionner le nom de la personne visée afin que tous puissent effectuer une surveillance de leurs symptômes et ceux des enfants (risque modéré ou faible)
  - o Aucun isolement
  - o Doivent surveiller leurs symptômes pour une période de 10 jours
  - o Porter le masque en tout temps, et ce, pour une période de 10 jours et respecter une distanciation de 2 mètres
  - o Cette disposition s'applique aussi aux personnes doublement vaccinées
- Informer l'ensemble du personnel de l'installation sans mentionner le nom de la personne visée afin que tous puissent effectuer une surveillance de leurs symptômes et ceux des enfants.
- Informer votre direction de santé publique régionale lorsque vous avez des inquiétudes ou que vous êtes en présence **d'une éclosion** importante ou non contrôlée.

### **Pour les RSG**

Pour les services de garde en milieu familial, lorsque la RSG devient positive à la COVID-19, le service de garde doit être fermé pour la durée de l'isolement de sa maisonnée.

- Exclusion du service de garde de la RSG qui a la COVID.
  - o Isolement minimum pour une période de 5 jours ou selon les consignes de DRSP.
  - o Toutes les personnes de la maisonnée doivent s'isoler puisqu'ils sont considérés à titre de contacts à risque élevé.
  - o L'isolement sera levé si demeurent **asymptomatiques ou si les symptômes régressent et après au moins 24 h sans fièvre**
  - o Pour les 5 jours suivants, porter le masque en tout temps et respecter une distanciation de 2 mètres
  - o Cette disposition s'applique aux personnes doublement vaccinées
  - o Suivre les [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19](#)

### **Une personne qui ne veut pas effectuer un test de dépistage**

Une personne qui a des symptômes de la COVID-19 et qui refuse de se faire dépister devra, ainsi que ses contacts domiciliaires, s'**isoler à la maison**. Cet isolement est d'une durée minimale de **10 jours** suivant la date de début de ses symptômes.

### **Dans l'attente d'un résultat lorsqu'une personne a des symptômes**

En attendant le résultat, la personne doit s'**isoler à la maison**. Les personnes vivant à son domicile n'ont pas à s'isoler en attendant le résultat de ce test de dépistage.

### **Quand débiter ou lever l'isolement**

#### [Consignes pour la personne atteinte de la COVID-19.](#)

- Vous devez vous isoler à votre domicile pour une période de 10 jours depuis le début de vos symptômes ou de la date de prélèvement du test si vous n'avez pas eu de symptômes.
- Pour cesser votre isolement : la levée a lieu à minuit le jour 10 de votre isolement, vous ne devez pas avoir de fièvre depuis 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre) et vous devez avoir une amélioration des symptômes depuis 24 heures (excluant la toux et la perte de l'odorat qui peuvent durer plus longtemps).
- Aucun document (ex. : attestation) ou démarche ne devrait être requis après une période d'isolement. Une fois la durée de celle-ci terminée, vous pouvez reprendre vos activités, si les conditions sont remplies.

### **Gestion du CPE/BC**

- **Le service de garde peut en tout temps refuser un enfant s'il considère que la santé et la sécurité des personnes (personnel ou enfant) est potentiellement compromise.**

### Schéma de l'application à la suite de l'utilisation d'un test rapide COVID

Informations : [Tests rapides dans les services de garde éducatifs à l'enfance](#)  
[Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#)

